Promotion du dispositif Stop pub

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Auteur :

Centre Administratif les Ursulines
Bp 50201
44156 Ancenis
Voir le site internet
Sophie Nicolon
sophie.nicolon@pays-ancenis.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

La gisement de papier représente une part importante des déchets ménagers. Dans ce gisement les imprimés non-sollicités arrivent en tête avec une moyenne de 30 kg/hab/an.

Inciter au positionnement d'autocollants Stop pub est donc une action importante.

Sur le territoire de la COMPA déjà 12 % des boîtes aux lettres sont équipées de Stop pub, soit environ 3 000 boîtes aux lettres (source: La Poste 2012) et beaucoup sont un affichage manuel.

Il a donc été décidé de créer un autocollant Stop pub résistant aux intempéries afin de pouvoir répondre à la demande des usagers et leur permettre d'avoir un outil pérenne.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs de la promotion du dispositif Stop pub sont:

- inviter un maximum de citoyens à passer à l'action en apposant l'autocollant afin de diminuer le nombre de courriers non adressés,

- permettre aux usagers d'avoir le choix entre recevoir ou non les publicités,

- proposer un autocollant de qualité résistant dans le temps.

Résultats quantitatifs

Depuis le 1er avril 2013, date de lancement de l'opération, chacune des 29 mairies du territoire dispose d'un stock d'autocollants à distribuer aux usagers qui sont intéressés.

Plus de 300 autocollants ont déjà été distribués, soit une augmentation de plus de 10 % du nombre de foyers concernés, ce qui porte à environ 13 % le taux de participation sur l'ensemble du territoire.

Un bilan sera effectué chaque année pour connaitre le nombre d'autocollants distribués en parallèle d'un recensemen1er effectué par La Poste.

Résultats qualitatifs

Bonne perception de l'autocollant par les usagers qui le trouvent résistant.

Action attendue par beaucoup d'usagers pour qui ce geste de prévention des déchets reste simple à mettre en place.

MISE EN OEUVRE

Planning

2012 : état des lieux du nombre de stop pub existant sur le territoire de la COMPA avec l'aide de La Poste.

2013 : Janvier - mars, création et impression de 10 000 autocollants respectant la charte de communication de la collectivité,

Avril, information du dispositif aux communes qui seront le relai principal des usagers pour la distribution des Stop pub,

Mai, information des usagers par le magazine COMPACT et le site Internet de la COMPA. Début de la distribution des Stop pub aux usagers.

Moyens humains

Action portée par la COMPA avec l'appui des 29 mairies qui distribuent l'autocollant Stop Pub.

Moyens financiers

Création d'un autocollant Stop pub : 240 € HT

Impression des 10 000 autocollants : 540 € HT

Total de l'opération : 780 € HT pour conception- impression.

Moyens techniques

Information des usagers par le biais du magazine de la collectivité (COMPACT), ainsi que du site Internet de la COMPA. Mise à disposition gratuite en mairie.

Relance de la promotion du dispositif Stop pub tous les 6 mois par différents outils de communication.

Partenaires mobilisés

- Prestataires des marchés conception - impression des outils de communication de la COMPA pour la création et l'impression de l'autocollant,

- 29 mairies du territoire pour la distribution des Stop pub ainsi que l'accueil de la COMPA,

- La Poste, pour le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant Stop Pub.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Bien communiquer sur le fait que l'apposition d'un autocollant Stop pub est un choix de l'usager et non une obligation; que c'est un outil simple pour réduire les déchets liés au gisement de papier.

Suivre la distribution des autocollants grâce à un état des stocks tenu par les mairies afin de connaître le nombre d'usagers ayant retiré un autocollant.

Mots clés

CENTRE DE TRI | MENAGE | STOP PUB | PAPIER

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marc JANIN
marc.janin@ademe.fr
Direction régionale Outre Mer